

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - Mme FERREIRA - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST - M. NAPIONE - Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme DENTINI - Mme BRASSART - M. GUILLEBAUD - M. DEPATIN - Mme ROBERT - M. DUFOUR - Mme NOE - M. PYCK - M. APARICIO - Mme HERLEM - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE

Absents excusés pouvoir:

Mme LEMAIRE pouvoir à Mme GROUX - M. TESNIERES pouvoir à Mme FERREIRA - Mme CLOOTS pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir à M. REBEYROLLE

Absents excusés :

Absents : M. RAVAUD - M. REAU - M. JOB

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

Nombre légal de Conseillers : 29

En exercice : 27

Ouverture de la séance 19h40 : Présents : 20 Pouvoirs : 4 Votants : 24

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 17 voix pour, 6 abstentions (M. PYCK - M. APARICIO (+1) - M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE - Mme HERLEM)

DECISIONS DU MAIRE

Décision 2019-214 du 20 décembre 2019 : Décision et établissement des participations familiales pour le séjour au ski

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

D E C I D E

Article 1 :

De fixer, par participant, le montant de la participation des familles à la somme de 280,00 €.

De proposer un échéancier de paiement pour les familles qui le désirent en 2 versements :

Participation famille	1^{er} versement Janvier 2020	2^{ème} versement Février 2020	A titre d'information participation de la Ville
280 €	140 €	140 €	1 388 €

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer le contrat de réservation passé avec L'ASSOCIATION LA MAIN SOLIDAIRE domiciliée 2 rue Jules Massenet – 78000 Versailles.

Article 3 :

D'imputer la recette globale au compte 70632-422 du budget VILLE-2020.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance Jeunesse et Sports, Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2019-215 du 20 décembre 2019 : Exercice par la commune de Beaumont-sur-Oise de son droit de préemption à l'occasion de la vente amiable d'un fonds de commerce localisé 19 rue de Boyenal

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 : La commune de Beaumont-sur-Oise exerce son droit de préemption sur la cession amiable du fonds de commerce du 6 septembre 2019 (reçue en mairie le 9 septembre 2019) entre Madame Zohra MAZHOUD et la SAS en formation JOLLY MARCHE représentée par Monsieur Kanalingnam RAVINTHAR.

ARTICLE 2 : Ce droit de préemption sur la cession du fonds de commerce sis 19 rue de Boyenal est exercé au prix de 14 500 €, prix payable à la signature de l'acte de vente entre Madame Zohra MAZHOUD et la commune de Beaumont-sur-Oise conformément aux dispositions de l'article R 214-9 al 2 du code de l'urbanisme sous réserve de l'application des dispositions des articles L 141-12 et suivants du code de commerce.

ARTICLE 3 :

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer l'acte de vente correspondant et tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2019-216 du 20 décembre 2019 : Convention de prestations de service entre madame Marcaggy Geneviève, psychologue LAEP (lieu accueil enfants parents) et la commune de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

Article 1 :

De signer le contrat de prestations de service avec Madame MARCAGGI Geneviève demeurant 5, impasse du Trou Finaud - 95650 GENICOURT, Numéro de Siret : 82294940000011 et la commune de Beaumont-sur-Oise.

Article 2 :

Le présent contrat prend effet au 1^{er} janvier 2020 et arrivera à son terme le 31 décembre 2020.

Article 3 :

Le coût de la prestation est de 30 € de l'heure (soit 60 € les 2 heures) pour l'animation de séances d'analyse de pratique et/ou de supervisions pour les équipes d'accueillantes des LAEP.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget Ville 2020.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sport et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-001 du 02 janvier 2020 : Renouvellement de contrat d'assistance et de maintenance relatif au progiciel SALVIA financements

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de renouvellement d'assistance et de maintenance pour le logiciel SALVIA Financements avec la société SALVIA DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé, 45 avenue Victor Hugo, 93534 AUBERVILLIERS CEDEX.

ARTICLE 2 :

Le présent contrat prend effet au 01/01/2020 pour une durée d'une année. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction sans pouvoir dépasser trois années supplémentaires.

ARTICLE 3 :

Le montant du présent contrat est de 619,00 € HT annuel (soit 742,80 € TTC annuel)

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6156-020 du budget de la Ville

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-002 du 02 janvier 2020 : Convention de partenariat entre la Commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association BOOGASTYLE dans le cadre de la mise en place de la patinoire du 21 décembre 2019 au 05 janvier 2020 : tenue d'un stand buvette

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de cette manifestation l'Association BOOGASTYLE tiendra un stand buvette le lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 2 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association BOOGASTYLE sise 9 bis, rue Nationale 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 3 :

Précise que cette convention est conclue pour le 23 décembre 2019 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 4 :

Enonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Décision 2020-003 du 08 janvier 2020 : Contrat d'assistance et de maintenance pour l'onduleur de la salle des serveurs de l'hôtel de ville

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat d'assistance et de maintenance pour l'onduleur de la salle des serveurs de l'hôtel de ville avec la société INFOSEC COMMUNICATION, dont le siège social est situé, 15 rue du Moulin 44880 SAUTRON

ARTICLE 2 :

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction sans pouvoir dépasser trois années consécutives.

ARTICLE 3 :

Le montant du présent contrat est de 1 105 € HT annuel (soit 1326,00 € TTC annuel).

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6156-020 du budget de la ville.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-004 du 08 janvier 2020 : Proposition de prestation entre l'intervenante Brigitte GOUPIL, sculpteur- plasticienne et la Commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un atelier artistique à l'école Pauline Kergomard

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le devis avec l'intervenante Brigitte GOUPIL, sculpteur-plasticienne.

ARTICLE 2 :

De préciser que cette prestation est conclue pour une période allant du 24 février au 10 mars 2020.

ARTICLE 3 :

Que la dépense soit affectée au BP 2020 de la Commune.

ARTICLE 4 :

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Monsieur le Chef du Service Education-Sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-005 du 15 janvier 2020 : Contrat entre Monsieur Julien Soulié et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'une animation proposée à la Médiathèque municipale.

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

D E C I D E

ARTICLE 1:

De signer un contrat avec Monsieur Julien Soulié dans le cadre d'une animation qui se déroulera à la Médiathèque municipale de Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

De préciser que ce contrat est conclu pour le 18 janvier 2020.

ARTICLE 3 :

Que la dépense soit affectée au budget 2020 de la commune.

ARTICLE 4 :

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Médiathèque, Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-006 du 15 janvier 2020 : Convention de mise à disposition de locaux municipaux entre la ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Artist' en liberté

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE :

Article 1 :

De rapporter la Décision 2019-151 en date du 12 septembre 2019.

Article 2 :

D'adopter la convention ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition, à titre gracieux, de ces locaux municipaux à l'association **ARTIST' EN LIBERTE.**

Article 3 :

De signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-007 du 15 janvier 2020 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Beaumont-sur Oise judo

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE :

Article 1 :

De rapporter la Décision 2019-167 en date du 02 octobre 2019.

Article 2 :

D'adopter la convention ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition, à titre gracieux, de ces équipements sportifs à l'association **B.O.J JUDO.**

Article 3 :

De signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2020-001 OBJET : COMMANDE PUBLIQUE ; MARCHES PUBLICS - AVENANTS N° 1 ET N°2 AU MARCHÉ RELATIF AUX ASSURANCES - LOT N° 3 : ASSURANCE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants n° 1 et n° 2 concernant le lot n° 3 (assurance de la flotte automobile et ses risques annexes) relatif au marché des assurances avec la SMACL

	Marché de base Montant en € TTC	Montant de l'avenant n° 1 en € TTC	Montant de l'avenant n°2 en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC
Lot 3	10 232,03 €	2194.40 €	-767,63 €	11 658.80 €

2020-002 **OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux conclu avec la Société DAKLA.

Article 2:

De dire que le montant annuel du nouveau marché est calculé comme suit :

	Marché de base Montant en € HT	Montant de l'avenant n° 1 en € HT	Montant de l'avenant n° 2 en € HT	Montant de l'avenant n°3 en € HT	Nouveau montant du marché
Redevance P1	151 275,39 €	€-	€-	- 1 561,09€	149 714,30€
Redevance P2	40 140,69 €	+ 4 426,95 €	+ 8 502,80 €	+ 2 709,61 €	55 780,05 €
Redevance P3	66 750,47 €	+139,39 €	+ 323,76 €	+ 631,94 €	67 845,56 €
TOTAL	258 166,55 €	4 566,34 €	8 826,56 €	+ 1 780,46 €	273 339,91

2020-003 **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITIONS - ACQUISITION DES PARCELLES AC n°28 et AC n°29 SISES 4, RUE SAINT ROCH APPARTENANT A L'INDIVISION BAUMANN ET THOUANT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'acquérir les parcelles cadastrées AC n°28 et AC n°29 situées 4, rue Saint Roch appartenant à l'indivision BAUMANN et THOUANT représentée par FONCIA COLBERT pour un montant global de 98 000 €, les frais d'acte restant à la charge de la commune.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition desdites parcelles aux conditions énoncées ci-dessus et à signer l'acte de cession à intervenir entre les parties.

2020-004 **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE TERRAINS DE L'ANCIENNE PISCINE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 17 voix pour, 7 contre (M. PYCK – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE – Mme HERLEM),

Décide :

Article 1 :

D'approuver la vente des parcelles AD 234, 240 et 245.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente dudit bien aux conditions énoncées ci-dessus et à signer l'acte de promesse de vente à intervenir entre les parties.

Article 3 :

De Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2020-005 **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - AUTRE ACTE DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION « BEAUMON'ÂNE » ET AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la convention de partenariat avec l'association « Beaumon'âne » d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sur trois ans.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

2020-006 **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE -AUTRE ACTE DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE PETIT PEUPLE DES
ABEILLES » ET AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Le Petit Peuple des Abeilles ».

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Article 3 :

Que les dépenses liées au projet d'entretien des ruches sont inscrites au BP 2020.

2020-007 OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P. CREATION D'EMPLOI AVANCEMENTS DE GRADE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la création des emplois correspondant au grade d'avancement comme suit :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe correspondant à un poste d'agent affecté à la Bibliothèque Municipale.
- 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, correspondant à un poste d'agent affecté au service intendance et à un poste d'agent affecté à la régie espaces verts du Centre Technique Municipal.
- 2 emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 1^{ère} classe, correspondant à deux postes d'agents du service intendance affectés pour l'un à l'école Pauline Kergomard et pour l'autre à l'école Paul Fort.
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal, correspondant à un poste de responsable affecté à la régie Voirie.
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, correspondant à un poste de responsable affecté au service des ressources humaines.

Article 2:

D'approuver la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessous :

Filière	Grade	Nombre	Service	A compter
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Bibliothèque municipale	01/03/2020
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Intendance	01/03/2020
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Régie espaces verts	01/11/2020
Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Intendance	01/03/2020
Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Intendance	01/07/2020
Technique	Agent de maîtrise principal	1	Régie voirie	01/03/2020
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Ressources Humaines	01/03/2020

Article 3 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2020-008 OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL - BUDGET CINEMA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer au tableau des effectifs l'emploi d'adjoint du patrimoine territorial à temps complet, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Titulaire	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet	1	Cinéma	A compter du 01/03/2020

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget du Cinéma.

2020-009 OBJET : FONCTION PUBLIQUE - AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE DU RAM DE BEAUMONT-SUR-OISE AUPRES DE LA VILLE DE MOURS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la présente convention de mise à disposition de l'animatrice RAM de Beaumont-sur-Oise auprès la ville de Mours.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Article 3 :

Que les dépenses liées au traitement de l'animatrice et les recettes issues de la participation de la commune de Mours seront inscrites au BP de l'exercice en cours et des suivants.

2020-010 OBJET : FONCTION PUBLIQUE – REGIME INDEMNITAIRE - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires et non titulaires de droit public de la collectivité appartenant aux catégories suivantes :

Filière	Grade
Administrative	Attaché hors classe
Administrative	Attaché principal
Administrative	Attaché
Technique	Ingénieur hors classe
Technique	Ingénieur principal
Technique	Ingénieur

Le crédit global sera défini en appliquant au montant de référence annuel de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie un coefficient de 4.

Article 2 :

De dire que conformément au décret n°91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'IFCE.

Article 3 :

De dire que le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales.

Article 4 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville.

2020-011 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2019 AU COMPTABLE DU TRESOR : MONTANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 4 abstentions (Mme FERREIRA (+1) – M. NAPIONE – Mme ROBERT), 6 contre (Mme BRASSART – M. DUFOUR – M. DEPATIN – Mme AGOSTINHO ONOFRE – Mme HAZEBROUCK – Mme DENTINI)

Décide :

Article 1 :

D'attribuer l'indemnité de conseil au comptable du Trésor selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaire : Brigitte JEANNOT
- Période : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019
- Taux : 100 %
- Montant brut : 1 778,11 €
- Montant net : 1 608,67 €

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la collectivité.

2020-012 OBJET : FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020- BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 voix contre (M. PYCK, M. APARICIO (+1), M. REBEYROLLE (+1), Mme MORTAGNE, Mme HERLEM),

Décide :

Article 1^{er} :

D'approuver la reprise anticipée des résultats pour l'année 2019.

Article 2 :

D'approuver l'affectation de ces résultats au budget prévisionnel 2020, l'affectation définitive étant validée à la suite du vote du compte administratif.

Article 3 :

D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe du Service Eau et Assainissement, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 371 050.00 €

Section d'investissement : 556 646.00 €

2020-013 OBJET : FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (M. PYCK, M. APARICIO (+1), M. REBEYROLLE (+1), Mme MORTAGNE, Mme HERLEM).

Décide :

Article 1^{er}:

D'approuver la reprise anticipée des résultats pour l'année 2019.

Article 2 :

D'approuver l'affectation de ces résultats au budget prévisionnel 2020, l'affectation définitive étant validée à la suite du vote du compte administratif.

Article 3:

D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe du Cinéma Le Palace, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 291 096,00 €

Section d'investissement : 74 788,19 €

2020-014 OBJET : FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 contre (M. PYCK, M. APARICIO (+1), M. REBEYROLLE (+1), Mme MORTAGNE, Mme HERLEM).

Décide :

Article 1^{er}:

D'approuver la reprise anticipée des résultats pour l'année 2019.

Article 2 :

D'approuver l'affectation de ces résultats au budget prévisionnel 2020, l'affectation définitive étant validée à la suite du vote du compte administratif.

Article 3 :

D'approuver le budget primitif 2020 du budget principal de la ville, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 12 097 339,00 €
Section d'investissement : 7 152 867,72 €

2020-015 OBJET : FINANCES LOCALES : FISCALITE - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De voter les taux de contributions directes au titre de l'exercice budgétaire 2020, comme suit :

Désignation des taxes :	Taux
Taxe d'Habitation	20,76%
Taxe Foncier Bâti	19,63%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%

2020-016 OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS : CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION LE PHARE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise « Le Phare » ayant obtenu une subvention municipale.

Article 2 :

D'adopter le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association « Le Phare ».

Article 3 :

De dire que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la Ville.

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2020-017 OBJET : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS : AVANCES SUR SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'adopter la demande d'avance de 6 000 euros sur la subvention annuelle 2020 attendue au bénéfice du Comité d'œuvres Sociales

Article 2 :

D'adopter la demande d'avance de 24 500 euros pour l'association Le Phare conformément à la convention signée par les deux parties,

Article 3 :

De dire que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2020.

2020-018 OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2020– SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide FIPD 2020 - Sécurisation des établissements scolaires.

Article 3 :

De dire les crédits seront inscrits en investissement au budget communal 2020.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2020-019 OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENSEIGNEMENT - BOURSE COMMUNALE ANNEE 2019/2020 : MONTANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De soutenir le dispositif mis en œuvre par le Conseil Départemental

Article 2 :

D'accorder au titre de l'année scolaire 2019/2020 une bourse communale de 60 € pour le taux 2 et 90 € pour le taux 3 par élève. Cette aide est destinée aux publics collégiens et

apprentis domiciliés à Beaumont-sur-Oise et remplissant les conditions pour bénéficier d'une bourse départementale d'étude.

Article 3 :

D'imputer la dépense au budget – VILLE, compte 6714 – bourses et prix.

2020-020 **OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES DEPARTEMENTS : CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE, LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION IMAJ 2020-2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la signature de la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental du Val-d'Oise, la commune de Beaumont-sur-Oise et l'association IMAJ 2020-2022.

Article 2 :

D'effectuer toutes démarches rendues nécessaires par l'application des présentes.

Article 3 :

Que ladite convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 4 :

Que la dépense correspondante est inscrite au BP 2020 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.


Le Maire
Nathalie GROUX

